

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : **29**

En Exercice : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Pour : 25

Séance ordinaire du 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

et le 5 avril à 19 heures

Date de Convocation :

29 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; M. Jean-Pierre MARTIN ; M. Guy KOLOMOETZ ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Majida TRID ; Mme Sophie TOUCHARD ; M. Philippe PATITUCCI ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.

Ont donné pouvoir :

M. Michel VIDAL procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

Mme Patricia RICHAUD procuration à Mme Géraldine ORTEGA

Mme Julie DAMERY procuration à Mme Brigitte MACHARD

M. Ilan ANDRES procuration à M. Guy KOLOMOETZ

M. Frantz CHOPLIN procuration à Mme Yasmina VAUDRON

Absents: MM. Bernard VIAL ; Christophe RIGAUD ; Gaëthan FLORES ;
Mme Marie-Roger CUSCHIERI

Secrétaire de séance: Mme Brigitte MACHARD

Délibération n°27 : Approbation du budget primitif 2023

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le rapporteur expose :

Le conseil municipal est appelé à approuver le budget primitif communal 2023, joint en annexe, conforme aux choix de la Commission des finances du 3 avril et au rapport d'orientations budgétaires du 15 mars dernier, équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est précisé qu'en vertu de l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales, « *Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal le décide, par article* ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT/ DEPENSES

Chapitre 011 :	1 331 464,00 €
Chapitre 012 :	2 800 000,00 €
Chapitre 014 :	101 000,00 €
Chapitre 65 :	532 480,00 €
Chapitre 66 :	56 000,00 €

Délibération n°27 : Approbation du budget primitif 2023

Chapitre 67 :	2 000,00 €
Chapitre 68 :	10 000,00 €
022 (dépenses imprévues) :	350 000,00 €
023 (virement section investissement) :	0,00 €
042 (amortissements) :	335 800,00 €
Total :	5 518 744,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT/ RECETTES

6419 Remboursement rémunération :	2 000,00 €
Chapitre 70 :	179 000,00 €
Chapitre 73 :	3 269 976,00 €
Chapitre 74 :	647 623,00 €
Chapitre 75 :	20 145,00 €
Chapitre 77 :	0,00 €
002 (résultat antérieur reporté) :	1 400 000,00 €
042 (opérations d'ordre)	000,00 €
Total :	5 518 744,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT/ DEPENSES

Chapitre 16 :	350 000,00 €
Chapitre 20 :	702 100,00 €
Chapitre 204 :	0,00 €
Chapitre 21 :	2 586 953,00 €
Chapitre 23 :	0,00 €
Dont Restes à réaliser (507 340,00 €)	0,00 €
001 (résultat antérieur reporté)	0,00 €
020 (dépenses imprévues)	230 000,00 €
041 (opérations patrimoniales)	33 500,00 €
040 (opérations d'ordre entre sections)	0,00 €
Total :	3 902 553,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT/ RECETTES

Chapitre 13 :	277 567,00 €
Chapitre 16 :	0,00 €
Chapitre 10 :	380 000,97 €
Chapitre 23 :	0,00 €
Chapitre 1068 :	1 007 899,09 €
Chapitre 024 :	0,00 €
021(virement section fonctionnement):	0,00 €
040(Opérations d'ordre entre sections):	335 800,00 €
041(opérations patrimoniales) :	33 500,00 €
001(résultat antérieur reporté) :	1 867 785,94 €
Total :	3 902 553,00 €

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Approuve le budget primitif communal équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement voté par chapitre et qui se présente ainsi :

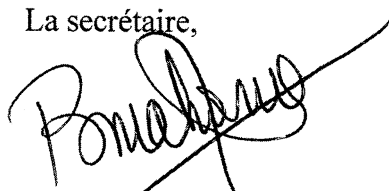
Délibération n°27 : Approbation du budget primitif 2023

Section de fonctionnement : 5 518 744 €

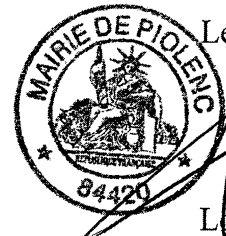
Section d'investissement : 3 902 553 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,


Brigitte MACHARD

Le Maire,


Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20230405-23-024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,
Louis DRIEY

